

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°22.08.22

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 22 novembre

Présents	24
Pouvoirs	9

**MEMBRES PRESENTS** : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

**POUVOIRS** : Christine SICCARDI à Richard MALLIÉ, Maëva GAUTELIER à Corinne LE MEUT, Véronique GARNIER à Thomas BERGÈRE, Catherine FOULON à Sophie SURACE, Florian PARIS à Roger MOSSÉ, Patricia COTTI à Stéphan PIERRACCINI, Jean-François CAIRE Yann PERTUISEL, Julien ESTERINI à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

**OBJET :**  
**DEMANDE DE**  
**SUBVENTION AUPRES**  
**DU CONSEIL**  
**DEPARTEMENTAL**  
**DES BOUCHES DU**  
**RHÔNE AU TITRE DES**  
**TRAVAUX DE**  
**PROXIMITE –2022 –**  
**3<sup>ème</sup> PARTIE –**  
**RENOVATION ET**  
**MODERNISATION DU**  
**DATACENTER DE LA**  
**MAIRIE**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°22.07.13 en date du 20 septembre 2022.

Le local technique de l'Hôtel de Ville de Bouc Bel Air nécessite des travaux importants de mise en conformité et de fiabilisation des infrastructures de bâtiments (sécurisation électrique, climatisation, prises réseaux cuivre et fibre, agencement des baies et propreté).

Cette réfection est nécessaire afin d'accueillir les infrastructures informatiques centrales et mutualisées du SIGV (syndicat Intercommunal du Grand Vallat), ainsi que les infrastructures réseaux de la commune de Bouc Bel Air raccordant le réseau administratif ainsi que le réseau de vidéo-protection.

La convention passée entre la mairie de Bouc Bel Air et le SIGV prévoit en effet que l'Hôtel de Ville soit le site secondaire (site miroir) du datacenter du SIGV, afin que l'architecture du Plan de Continuité d'Activité Informatique puisse être activée dans son mode nominal.



Les travaux de réfection prévoient :

- Les équipements de sécurisation électriques (onduleurs et batteries)
- La mise en place d'un système de protection incendie
- Les baies serveurs et réseaux, équipées des bandeaux et prises réseaux
- La remise en place des chemins de câbles
- La mise sous supervision du datacenter
- L'ensemble des prestations de conduite de chantier, d'installation et d'élaboration des dossiers d'étude et DOE

**Financement :**

Le plan de financement de ces travaux s'établit comme suit :

Conseil Départemental 13	70 %	59 500 €
Financement Communal	30 %	40 456 €
TOTAL HT	100 %	99 956 €

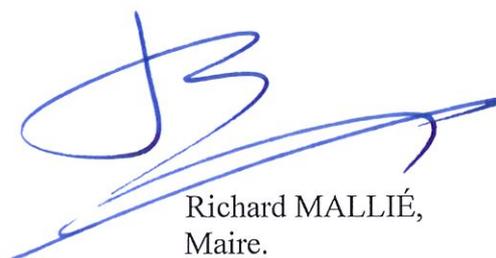
Le taux de la subvention étant de 70 % sur le coût HT des travaux plafonné à 85 000 € par projet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré,  
**A l'Unanimité,**

**AUTORISE** la commune à demander l'aide financière au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation des travaux de rénovation et de modernisation du DataCenter de la Mairie dans le cadre des Travaux de Proximité Programme 2022 – 3<sup>ème</sup> partie.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : .....  
et de la publication le : .....

  
Richard MALLIÉ,  
Maire.

